



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EIVP DU 16 MARS 2016

Approuvé par le Conseil d'administration du 2 juin 2016

Membres du Conseil :

Présents ou représentés

M. Didier Guillot, Conseiller de Paris, Président du Conseil d'administration
Mme Marie-Christine Lemardeley, Conseillère de Paris, Adjointe à la Maire de Paris chargée de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante
M. François Dagnaud, Conseiller de Paris, Maire du 19^{ème} arrondissement, ayant donné pouvoir
M. Jérôme Gleizes, Conseiller de Paris,
M. Armel de La Bourdonnaye, directeur de l'Ecole des Ponts ParisTech, ayant donné pouvoir
M. Laurent Carraro, représentant le Directeur de l'enseignement supérieur du ministère en charge de l'enseignement supérieur, ayant donné pouvoir
M. Julien Haas, représentant l'AIVP
M. Jean Grillot, représentant l'AITF,
M. Adriano Ferreira Schiavon, représentant des élèves
M. Rustom Rustom, représentant des élèves

Absents excusés:

M. Mao Peninou, Conseiller de Paris, adjoint à la Maire de Paris chargé de la propreté, de l'assainissement, et de l'organisation et du fonctionnement du Conseil de Paris M. Franck Lefevre, Conseiller de Paris
Mme Florence Berthout, Conseillère de Paris, Maire du 5^{ème} arrondissement
Mme Béatrice Lecouturier, Conseillère de Paris, déléguée du Maire du 16^{ème} arrondissement
M. Franck Lefevre, Conseiller de Paris
M. Daniel Laguet, Président du Conseil de perfectionnement de l'EIVP,

Ont également assisté à la réunion :

M. Régis Vallée, directeur de l'EIVP,
Mme Laurence Berry, secrétaire générale de l'EIVP,
Mme Geneviève Guinard, secrétaire générale adjointe de l'EIVP,
M. Joachim Broomberg, directeur de l'enseignement de l'EIVP,
M. Youssef Diab, directeur scientifique de l'EIVP
M. Emmanuel Natchitz, directeur de la formation continue, EIVP
Mme Eugenia Llamas, directrice des relations internationales, EIVP
M. Laurent Kandel, chef du bureau de la vie étudiante et de l'enseignement supérieur, DAE, Ville de Paris
M. Mohamed Chachoua, représentant du personnel de l'EIVP
M. Emmanuel Adler, représentant du personnel de l'EIVP
Mme Hajasoa Rakotondrainibe, représentante du personnel de l'EIVP

Didier Guillot ouvre la séance du Conseil d'administration à 10 heures 10. Il constate que le quorum est atteint et aborde l'ordre du jour.

Approbation du compte rendu de la séance du 2 décembre 2015

Le compte-rendu a été adressé aux participants. Aucune observation n'étant formulée, il est approuvé à l'unanimité.

Organisation de la Régie

2016-001 : Communication sur le bilan social 2015

Didier Guillot signale que le bilan social 2015 a été présenté au comité technique de l'EIVP et demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry rappelle que l'EIVP établit chaque année depuis sa création un bilan social et que, pour la première fois cette année, celui-ci a pu être présenté au comité technique, créé en 2015. Elle précise que le bilan social a reçu un avis favorable à l'unanimité du comité technique. Elle présente les chiffres-clés pour l'exercice 2015 : un effectif de 53 personnes au 31 décembre 2015, sur emplois permanents (cette donnée incluant les doctorants et ingénieurs d'études, dont l'emploi est par définition à durée limitée mais supérieure à un an), une prépondérance des quadragénaires dans la pyramide des âges, une majorité de femmes. Elle souligne une caractéristique de l'établissement, qui est la forte proportion de contractuels, 79%, à comparer à une moyenne d'environ 35% dans l'enseignement supérieur et la recherche. Les dépenses de personnel ont représenté en 2015 53% des dépenses de fonctionnement de l'établissement et se sont élevées à 3,5 millions d'euros. Un peu plus d'un quart de cette dépense correspond à la rémunération des vacataires, soit 344 personnes employées essentiellement dans l'enseignement, qu'elles interviennent dans les formations ou qu'elles participent à l'encadrement et à l'évaluation des travaux des élèves. Le nombre d'équivalents temps plein travaillé sur emplois permanents s'établit à 47,8. Par rapport à 2014 le volume d'heures travaillées sur emplois permanents est en baisse de 6,5% ; néanmoins les dépenses de personnel, correspondant au chapitre 012 du budget, sont en hausse, en raison, d'une part, de mesures de revalorisations salariales et, d'autre part, d'un volume de vacations en augmentation. Ce poste de dépense a été également impacté par l'indemnisation du chômage, essentiellement du personnel de recherche ; pour l'instant l'auto-assurance reste plus avantageuse pour l'établissement que l'adhésion à l'Urssaf, mais le coût de ces indemnisations est en hausse et équivaut en 2015 au coût budgétaire d'un emploi, en raison, d'une part, du cycle d'activité de la recherche et, d'autre part, des nouveaux mécanismes d'indemnisation, avec le principe des droits rechargeables, qui prolongent la durée d'indemnisation. Une autre tendance est la stabilisation du taux de rotation du personnel, qui était très élevé dans les premières années d'existence de la régie EIVP, et l'accès d'un nombre croissant de personnes à des formes d'emploi stable, CDI ou titularisation.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération donnant acte au Président de sa communication sur le bilan social de l'exercice 2015 est adoptée à l'unanimité.

2016-002 : Convention d'association avec la ComUE Université Paris-Est

Didier Guillot demande à la secrétaire générale adjointe de rapporter le projet.

Geneviève Guinard explique qu'un processus identique est à l'œuvre pour la convention d'association avec Université Paris-Est et pour la convention d'association avec l'Ecole des Ponts également à l'ordre du jour. L'association entre établissements donne lieu à un décret du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et, en amont de ce décret, la convention d'association doit être présentée au comité technique de chacun des établissements concernés. Pour l'EIVP, la présentation a été faite au comité technique du 7 mars 2016 et un avis favorable à

l'unanimité a été rendu. Il s'agit donc d'approuver la convention d'association, au vu de l'avis du comité technique.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération approuvant, au vu de l'avis du comité technique, la convention d'association avec la ComUE Université Paris-Est est adoptée à l'unanimité.

2016-003 : *Convention d'association avec l'Ecole nationale des ponts et chaussées*

Didier Guillot demande à la secrétaire générale adjointe de rapporter le projet.

Geneviève Guinard relève que le processus est identique à celui déjà exposé. La convention d'association avec l'Ecole nationale des ponts et chaussées a été présentée au comité technique de l'EIVP le 7 mars 2016 et un avis favorable à l'unanimité a été rendu.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération approuvant, au vu de l'avis du comité technique, la convention d'association avec l'Ecole nationale des ponts et chaussées est adoptée à l'unanimité.

Budget

Marie-Christine Lemardeley est désignée comme Présidente de séance pour les délibérations 2016-004 et 2016-005.

2016-004 : *Approbation du compte de gestion 2015*

Marie-Christine Lemardeley demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry présente les résultats du compte de gestion établis par le comptable public. Le déficit de fonctionnement de l'exercice 2015 s'élève à 259.096,99 € mais correspond en réalité au paiement des sessions 2013 et 2014 du concours, dont le coût est couvert par le report excédentaire des exercices antérieurs. Le résultat cumulé à fin d'exercice 2015 s'élève à 11.090,89 €, soit une valeur très proche de l'équilibre. La section d'investissement présente un solde d'exécution positif de 827.246,84 €. Après déduction des dépenses déjà engagées (restes à réaliser) d'un montant de 55.767,52 €, le financement disponible à fin d'exercice 2015 s'élève à 771.479,32 €.

Régis Vallée tient à souligner que si le solde de crédits d'investissement peut paraître important, il correspond à des besoins d'investissement, notamment le renouvellement des équipements qui est à envisager après plusieurs années d'utilisation du bâtiment.

Jérôme Gleizes relève l'écart très important, de 1 à 3, par rapport au prévisionnel d'investissement.

Laurence Berry rappelle que les montants d'exécution sont gonflés, en recettes comme en dépenses, par le reclassement d'une subvention d'un million d'euros, et que la dépense réelle d'investissement a été de l'ordre de 250.000 €. Elle abonde dans le sens de **Régis Vallée** et mentionne notamment la réflexion sur la place du numérique dans les enseignements, qui peut amener à des investissements considérables en matériels, logiciels, mais aussi modification des locaux ; la programmation des investissements dépend de ces choix qui doivent être mûrement réfléchis.

Jérôme Gleizes s'interroge sur un lien possible entre le faible montant des investissements et les inquiétudes sur le budget de fonctionnement. **Laurence Berry** convient qu'il peut être compliqué de demander aux services un effort d'économie tout en engageant des dépenses importantes par ailleurs, mais estime que ce phénomène est marginal. **Régis Vallée** précise qu'une des questions qui se pose est de déterminer ce qui doit être acquis en propre par l'EIVP et ce qui peut être mutualisé, notamment avec la ComUE, qui dispose aussi de moyens.

Jérôme Gleizes réitère son inquiétude quant à la pérennité de l'EIVP. L'Ecole a perdu des financements propres, notamment du fait de la réforme de la formation continue. Elle a besoin d'une perspective à moyen terme. Il ne faut pas que le déficit de cette année se reproduise.

Régis Vallée estime que le déficit de l'exercice 2015 est lié à un problème de facturation par le Ministère de l'écologie et ne correspond pas à une réalité économique. Il considère qu'il faut continuer à travailler avec les entreprises et avec tous les partenaires de l'Ecole ; c'est tout le modèle économique de l'enseignement supérieur qui doit être revisité. **Jérôme Gleizes** convient que la situation est pire dans les Universités, qui connaissent un déficit structurel.

Marie-Christine Lemardeley s'enquiert des perspectives pour la recherche et **Youssef Diab** la rassure sur ce point. **Laurence Berry** précise que la délibération sur le compte de gestion a pour objet de donner quitus au comptable public et que des explications complémentaires seront apportées dans la présentation du compte administratif.

Après cet échange, la délibération approuvant le compte de gestion de l'exercice 2015 et donnant quitus au comptable public pour sa gestion est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés (n'ont pas pris part au vote : **Didier Guillot** et **François Dagnaud**).

2016-005 : Approbation du compte administratif 2015

Marie-Christine Lemardeley demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry présente les résultats du compte administratif, identiques à ceux du compte de gestion, et commente les événements marquants de l'exercice écoulé. Elle souligne l'impact de la baisse de certaines recettes : la taxe d'apprentissage, du fait de la réforme de ce financement, la formation continue en raison, d'une part, de la réforme du secteur d'activité, et, d'autre part, de la réduction du programme de formation des techniciens supérieurs de la Ville de Paris (2014 ayant été exceptionnelle à cet égard), la subvention de fonctionnement de la Ville de Paris qui a diminué de 1% par rapport à 2014 et, enfin, certaines bourses de mobilité. A part les bourses de mobilité, qui ne font que transiter par l'école, ces baisses de recettes ont un impact direct sur l'équilibre financier de l'établissement. *A contrario*, une augmentation de recettes a été constatée sur les contrats de recherche, dont les recettes s'élèvent à 666.000 €, avec notamment l'obtention d'un projet du programme H2020, les frais de scolarité, dont l'augmentation a été décidée par le conseil d'administration en avril 2015, et les locations de salles. Les dépenses ont pu plus ou moins être ajustées en conséquence. Les dépenses de personnel ont augmenté malgré la contraction de l'effectif des emplois permanents ; les charges liées au concours ont été exceptionnellement élevées en raison du paiement simultané de deux sessions ; un effort très important d'économie a été réalisé sur les charges de fonctionnement courant (-15%) grâce à la mobilisation de tout le personnel et notamment du responsable des achats. **Laurence Berry** rappelle que, comme annoncé lors du débat d'orientation budgétaire, la session 2015 du concours n'est pas financée sur l'exercice 2015 et sera intégralement financée sur l'exercice 2016. Elle revient brièvement sur les résultats de la section d'investissement, ce point ayant déjà été débattu.

Marie-Christine Lemardeley tient à souligner qu'il n'y a pas eu de nouvelle baisse de la subvention de fonctionnement versée par la Ville de Paris et que celle-ci est maintenue en 2016 au même niveau que 2015.

Après cette intervention, la délibération approuvant le compte administratif de l'exercice 2015 et donnant quitus au président de l'EIVP pour sa gestion est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés (n'ont pas pris part au vote : **Didier Guillot** et **François Dagnaud**).

Didier Guillot reprend la présidence du conseil d'administration, qui se poursuit avec l'affectation des résultats de l'exercice 2015.

2016-006 : Affectation du résultat de l'exercice 2015

Didier Guillot demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry indique que, conformément aux dispositions réglementaires, en l'absence de besoin de financement de la section d'investissement, l'excédent de fonctionnement soit 11.090,89 € sera reporté en totalité en recette de la section de fonctionnement.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération approuvant l'affectation du résultat de l'exercice 2015 est adoptée à l'unanimité.

2016-007 : Budget supplémentaire de l'exercice 2016

Didier Guillot demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry détaille les natures de dépenses qui seront abondées grâce au report des excédents de fonctionnement : 6.690,89 € pour les rappels de charges locatives liées à la fourniture de gaz (nature 614) et 4.400 € pour abonder l'enveloppe des bourses d'établissement, compte tenu du nombre croissant d'élèves soumis aux nouveaux tarifs (nature 6714). Sur le budget d'investissement, il est proposé de ventiler les crédits disponibles, s'élevant à 771.479,32 €, sur les natures de dépenses correspondant aux besoins d'investissements de l'établissement (matériel informatique, licences, installations générales, mobilier, construction et études).

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération approuvant le budget supplémentaire de l'exercice 2016 est adoptée à l'unanimité.

2016-008 : Situation du budget et des emplois (mars 2016)

Didier Guillot demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry expose les données d'exécution budgétaire, correspondant aux deux premiers mois de l'exercice 2016. Les taux d'exécution en recettes s'élèvent à 73% pour la section de fonctionnement et 42% pour la section d'investissement, grâce aux subventions de la Ville de Paris qui ont été versées en totalité. En dépense, le taux d'exécution de 14% sur la section de fonctionnement est normal pour cette période de l'année, et le taux d'exécution de 3% sur la section d'investissement reflète la situation, exposée plus avant, d'incertitude sur les choix de programmation des investissements de l'établissement. Il est néanmoins anticipé un déficit de fonctionnement de l'ordre de 106.000 € sur l'exercice 2016, nécessitant la mise en place d'actions correctives tout au long de l'année. Concernant la situation des emplois, **Laurence Berry** mentionne deux recrutements sans incidence sur l'équilibre financier : le remplacement d'un emploi vacant depuis octobre 2015 et le recrutement d'un ingénieur d'études pour un CDD de 9 mois, financé par les recettes du contrat de recherche. Au titre de la stabilisation des emplois, deux personnels contractuels ont été renouvelés en CDI et l'EIVP s'est inscrit dans un processus de recrutement sans concours pour deux postes de catégorie C, profitant de l'ouverture de cette procédure par la DRH de la Ville de Paris en 2016.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération donnant acte au Président de sa communication sur la situation du budget et des emplois est adoptée à l'unanimité.

Fixation des tarifs

2016-009 : Tarif des frais de scolarité

Didier Guillot demande à la secrétaire générale et au directeur de l'EIVP de rapporter le projet.

Laurence Berry présente tout d'abord le bilan de l'application des tarifs votés par le conseil d'administration en avril 2015. L'augmentation des frais de scolarité de la formation ingénieur, qui ont été portés de 1.036 € à 1.850 € pour la promotion entrante, n'a pas eu d'incidence négative sur le recrutement tant en quantité qu'en qualité. La bourse d'établissement sur critères sociaux, créée dans le cadre de cette réforme, a répondu à un vrai besoin et a permis à l'établissement d'apporter une réponse à des situations qui étaient jusqu'à présent sans solution. Enfin, la révision à la baisse du

tarif de la validation du titre d'ingénieur par les acquis de l'expérience a permis de concrétiser plusieurs inscriptions à cette formation. **Laurence Berry** rappelle ensuite qu'il a été décidé de soumettre l'ensemble du tarif des frais de scolarité à une révision annuelle et indique que le montant de la révision s'élève à +0,79% par rapport à 2015. Elle passe alors la parole à **Régis Vallée** pour la présentation des tarifs de la formation EPSAA d'assistant en architecture. **Régis Vallée** souligne le gain qualitatif obtenu par cette formation depuis son intégration à l'EIVP. Il fait état des actions qui ont été mises en place : aménagement de l'atelier, voyage d'études, participation au festival Bellastock. Il reconnaît que l'augmentation proposée, qui porte le montant des frais de scolarité à 1.100 € annuels contre 550 € actuellement, est significative, mais note qu'elle reste dans la fourchette basse par rapport à des formations analogues. Il ajoute que la hausse des frais de scolarité permet de revaloriser la rémunération des vacataires d'enseignement de l'EPSAA, qui sont actuellement moins payés que leurs collègues des écoles d'architecture et de l'EIVP, ce qui pose des problèmes en interne. **Régis Vallée** souhaite également revenir sur les tarifs des Mastères spécialisés, qui passeront la barre symbolique des 10.000 € du fait de l'application de la clause de révision. Il reconnaît que cela peut constituer un frein compte tenu des modalités de financement de ces formations, et que l'établissement prend ce risque.

En réponse à une question d'**Emmanuel Natchitz**, **Laurence Berry** précise que les tarifs de scolarité sont indiqués en valeur 2016 dans le rapport de présentation et en valeur 2015 dans le délibéré.

Marie-Christine Lemardeley s'enquiert de l'insertion professionnelle des élèves issus de la formation d'assistant en architecture. **Régis Vallée** répond qu'elle est en cours d'évaluation. Il indique qu'environ 4 ou 5 élèves chaque année entrent directement dans la vie professionnelle et que le reste poursuit des études, généralement en école d'architecture, mais avec une grande diversité de parcours. Il signale qu'une réunion s'est tenue récemment avec les écoles d'architecture en vue de la création d'une licence, et souligne les efforts réalisés ces deux dernières années pour mettre cette formation aux normes de l'enseignement supérieur, avec la réforme du calendrier, la formalisation d'un plan d'études, la mise en place de crédits ECTS et la mise en place d'un stage.

Jérôme Gleizes regrette que la bourse d'établissement ne soit connue qu'après l'entrée dans l'établissement. Il estime qu'il faut communiquer sur ce dispositif plus en amont, afin que le tarif ne constitue pas une barrière à l'entrée. Pour lui, l'effet sur le recrutement ne doit pas être apprécié uniquement du point de vue quantitatif ; il peut y avoir un changement de sociologie de la population d'élèves. **Régis Vallée** affirme qu'il n'y a pas eu d'impact sur le pourcentage de boursiers en 1^{ère} année. Il estime que la bourse d'établissement résout le problème de ceux qui sont aux franges et donne l'occasion d'un meilleur suivi des élèves.

A l'issue de cette discussion, la délibération modifiant le tarif des frais de scolarité de l'EIVP est adoptée à l'unanimité.

Point d'actualité sur les bourses d'établissement

Laurence Berry propose d'enchaîner avec le point d'information concernant les bourses d'établissement sur critères sociaux, qui était prévu en fin de séance. Elle explique que ce dispositif a fait l'objet d'une communication largement diffusée aux étudiants, auxquels il était demandé la constitution d'un dossier dans un délai d'un mois. 35 demandes de bourses ont été déposées, soit 8% de l'effectif d'élèves de formation initiale. Les demandes de bourses d'établissement ont été plus fréquentes parmi les élèves de formation ingénieur de 1^{ère} année (17%) et moins fréquentes parmi les élèves ingénieurs de 3^{ème} année (3%), dont le cursus comprend un stage long rémunéré. Trois critères apparaissent déterminants dans les demandes de bourses : les revenus des parents, qui sont dans l'ensemble inférieurs à 60% de la médiane des ménages français ; les charges de logement, plus de 80% des demandeurs étant logés hors du foyer parental alors que la majorité des étudiants franciliens résident chez leurs parents ; enfin, des ruptures familiales qui modifient brutalement la situation financière de l'élève. Les demandes ont pu être classées par rang de priorité correspondant

aux trois taux du barème des bourses d'établissement. 34 bourses ont été accordées, une élève ayant retiré sa demande, dont 16 bourses au taux maximal de 50%, 15 bourses au taux moyen de 35% et 3 bourses au taux minimal de 20%.

Joachim Broomberg revient sur la méthode employée, qui combine la mise en œuvre de critères objectifs et l'appréciation de la situation personnelle des élèves, fondée sur le suivi effectué par les services de scolarité.

En réponse à une question de **Marie-Christine Lemardeley**, **Laurence Berry** précise que l'élève qui a retiré sa demande a justifié cette décision par des éléments nouveaux ayant modifié sa situation ; elle estime que cela reflète l'état d'esprit des élèves qui ont considéré que cette aide s'adressait à leurs camarades les plus en difficulté.

Joachim Broomberg souhaite souligner la mixité sociale qui existe à l'EIVP, par comparaison avec d'autres grandes écoles qui peinent à diversifier leur recrutement.

Après cette discussion, le Président reprend le cours des affaires à l'ordre du jour.

2016-010 : *Tarif des prestations de l'Université d'été*

Didier Guillot demande au directeur de l'EIVP de rapporter le projet.

Régis Vallée présente le thème de l'édition 2016 de l'Université d'été : « Le génie urbain revisité, innovations/expérimentations ». Il précise que le programme a été resserré sur trois journées au lieu de quatre précédemment, et qu'une réception à l'Hôtel de Ville est prévue le mercredi. Le tarif est fixé à 300 € la journée, avec une réduction pour les participants qui s'inscrivent aux trois jours.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération approuvant les tarifs de l'Université d'été 2016 est adoptée à l'unanimité.

Marchés publics

- *Aucune affaire*

Formation, élèves

- *Aucune affaire*

Conventions

2016-011 : *Convention de co-tutelle de l'unité de recherche Lab'Urba, avec l'UPEC et l'UPEM*

Didier Guillot demande au directeur scientifique de rapporter le projet.

Youssef Diab expose la genèse du projet, qui a été validé par l'AERES (devenue depuis haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur) en 2014. Il souligne l'intérêt, pour la qualité et le rayonnement de la recherche de l'EIVP, que ses enseignants-chercheurs soient intégrés dans un laboratoire de recherche, et que l'école soit reconnue comme co-tutelle de cette unité de recherche. Il précise que l'EIVP apportera une contribution financière de 9.250 € au fonctionnement du laboratoire, et qu'un prélèvement de 10% sera effectué sur les projets de recherche dont la gestion serait confiée à une des co-tutelles.

Geneviève Guinard mentionne à cette occasion le changement de présidence à l'Université de Paris-Est Créteil, où Olivier Montagne a succédé à Luc Hittinger, tandis qu'à l'Université de Paris-Est Marne-la-Vallée, Gilles Roussel a été reconduit pour un nouveau mandat en tant que président.

Youssef Diab indique que ce changement pourrait avoir une incidence sur l'avancement du projet de rapprochement entre les deux universités, mais qu'il est sans conséquence pour le Lab'Urba.

Après ces interventions, la délibération autorisant la signature de la convention de co-tutelle de l'unité de recherche Lab'Urba, avec l'UPEC et l'UPEM, est adoptée à l'unanimité.

2016-012 : *Avenant à la convention avec l'UPEM et l'IRSTEA relative à l'encadrement d'un doctorant*
Didier Guillot demande au directeur scientifique de rapporter le projet.

Youssef Diab explique que l'EIVP assure le co-encadrement de la thèse de doctorat de Michel Hathout, portant sur les risques de défaillance des ouvrages, et que c'est au vu de l'avancement des travaux du doctorant qu'il a été décidé de prolonger sa durée d'emploi à l'EIVP. Il précise que cette décision est sans conséquence financière pour l'établissement, la rémunération étant intégralement financée par le projet de recherche Incertu.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant la signature d'un avenant à la convention avec l'UPEM et l'IRSTEA, portant sur l'encadrement d'un doctorant, est adoptée à l'unanimité.

2016-013 : *Accord de consortium sur le projet RESCCUE*

Didier Guillot demande au directeur scientifique de rapporter le projet.

Youssef Diab se félicite de l'implication de l'EIVP dans ce projet sélectionné au titre du programme H2020 de l'Union européenne. Plus généralement, il estime très satisfaisant le taux de sélection des dossiers présentés par l'EIVP dans les derniers appels à projets. Il présente le projet RESCCUE, qui rassemble un ensemble de partenaires académiques, collectivités locales, opérateurs de réseaux, et vise à développer des modèles et outils logiciels permettant d'améliorer la résilience des services urbains en cas de crise majeure. Il précise que le partenaire industriel du projet est le groupe Suez et que les terrains d'études seront les villes de Bristol, Barcelone et Lisbonne.

En réponse à une question de **Marie-Christine Lemardeley**, **Youssef Diab** précise qu'il était prévu à l'origine la participation d'une ville française, Bordeaux, mais que cette dernière n'a pas maintenu son implication dans le projet.

A l'issue de cet échange, la délibération approuvant le projet de recherche RESCCUE et autorisant le directeur de l'EIVP à mettre au point l'accord de consortium avec la société Aquatec et les partenaires du projet est adoptée à l'unanimité.

2016-014 : *Contrat de collaboration de recherche avec la Ville de Paris et l'Université Paris-Diderot, portant sur l'accueil et l'encadrement d'un doctorant*

Didier Guillot demande au directeur scientifique de rapporter le projet.

Youssef Diab remercie **Laurent Kandel** pour son action qui permet à un doctorant co-encadré par l'EIVP d'être accueilli par la Direction de la prévention et de la protection de la Ville de Paris, dans le cadre d'une convention CIFRE. Il présente le doctorant, Romain Cochery, ingénieur des mines de Nancy, qui a travaillé au Bureau de recherches géologiques et minières avant d'engager cette recherche sur la protection de la Ville de Paris face à une crue de la Seine. Il précise que sa thèse s'inscrit dans la continuité des travaux d'autres chercheurs de l'EIVP, notamment Marie Toubin, et dans une coopération entre le Prodig, unité mixte de recherche de l'Université Paris-Diderot, et le Lab'Urba.

Marie-Christine Lemardeley se dit surprise de la date du 1^{er} avril indiquée pour le démarrage de la thèse. **Youssef Diab** indique qu'il s'agit d'un délai administratif lié à la mise en place du programme de conventions CIFRE de la Ville de Paris, mais que le doctorant est bien inscrit dans les deux écoles doctorales depuis la rentrée.

Aucune autre intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant la signature du contrat de collaboration de recherche avec la Ville de Paris et l'Université Paris-Diderot, portant sur l'accueil et l'encadrement d'un doctorant, est adoptée à l'unanimité.

2016-015 : Convention-cadre de partenariat avec BTP services

Didier Guillot demande au directeur de la formation continue de rapporter le projet.

Emmanuel Natchitz relève tout d'abord que l'EIVP n'est pas présente dans les fédérations professionnelles, à la différence d'autres écoles d'ingénieurs. Il souligne l'intérêt d'un partenariat avec la société BTP services, organisme de formation créé par deux fédérations professionnelles et qui couvre les domaines de la construction de bâtiments et des travaux publics, en lien direct avec le génie urbain. Il précise que l'organisation des actions de formation continue qui seraient mises en place dans le cadre de ce partenariat donnera lieu à des conventions particulières.

Aucune autre intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant la signature de la convention-cadre de partenariat avec la société BTP services est adoptée à l'unanimité.

2016-016 : Convention-cadre de partenariat avec VTIF

Didier Guillot demande au directeur de la formation continue de rapporter le projet.

Emmanuel Natchitz retrace la démarche menée par la Société du Grand Paris (SGP) sur l'aménagement de l'espace public autour des gares, en lien avec l'association VTIF, qui regroupe les collectivités et établissements publics concernés par l'évolution des transports et de la mobilité en Ile-de-France. Il explique que le partenariat de l'EIVP avec VTIF a pour objectif de développer une formation certifiante sur ce sujet, répondant aux besoins des acteurs.

En réponse à une question de **Joachim Broomberg**, **Emmanuel Natchitz** confirme que l'opération est réalisée par l'EIVP à titre onéreux ; il s'agira d'une formation conjointe pilotée par l'EIVP, sur la base des études pilotées par la SGP ; toutefois, à ce stade, la convention présentée pose seulement le cadre du partenariat et constitue un premier pas vers la concrétisation.

Aucune autre intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant la signature de la convention-cadre de partenariat avec l'association VTIF est adoptée à l'unanimité.

2016-017 : Convention de partenariat d'aide à la publication avec Ponts Formation Conseil

Didier Guillot demande à la secrétaire générale adjointe de rapporter le projet.

Geneviève Guinard explique que la décision a été prise cette année de faire appel à un éditeur pour la publication des Actes de l'Université d'été, afin de leur assurer une plus grande diffusion à travers les réseaux de libraires. Elle précise que plusieurs éditeurs ont été consultés et que la proposition des Presses des Ponts, qui a été retenue, permet de diviser par trois le coût de cette opération pour l'EIVP. Elle signale que le prix public fixé par les Presses des Ponts s'élève à 36 € TTC et qu'il est supérieur au prix pratiqué jusqu'à présent pour ces ouvrages, ce qui permet un meilleur équilibre économique de l'opération. Elle ajoute que l'EIVP bénéficiera de 200 exemplaires gratuits et que le contrat pourra être prolongé par avenant pour la publication des actes 2016 et 2017.

En réponse à une question de **Joachim Broomberg**, **Geneviève Guinard** précise que la participation financière de 4.000 € est due pour un an. **Youssef Diab** confirme que ce prix est très bas.

Aucune autre intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant la signature de la convention de partenariat d'aide à la publication avec Ponts Formation Conseil portant sur l'édition des Actes de l'Université d'été est adoptée à l'unanimité.

2016-018 : Convention avec l'association Bellastock

Didier Guillot demande au directeur de l'EIVP de rapporter le projet.

Régis Vallée explique qu'il s'agit de renouveler la participation des élèves de l'EIVP au festival Bellastock, organisé par les écoles d'architectures et qui sera accueilli cette année dans une friche industrielle de Bobigny. Il relève que cette année les étudiants expérimenteront, dans le cadre de ce chantier, la réutilisation des matériaux issus des opérations d'aménagement, et que ce thème correspond tout à fait aux questions de construction et d'économie circulaire qui se posent dans le domaine du génie urbain. Il note que le calendrier a été décalé aux vacances d'été et que probablement moins d'étudiants pourront y participer.

Marie-Christine Lemardeley demande si ce festival sera ouvert aux élèves de l'EPSAA. **Régis Vallée** confirme que ce sont bien ces élèves qui sont concernés ; il précise qu'une ouverture aux élèves-ingénieurs devrait pouvoir être envisagée dans l'avenir, mais que cela n'a pas encore été évoqué avec les écoles d'architecture.

Aucune autre intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant la signature de la convention avec l'association Bellastock portant sur la participation des élèves de l'EIVP à l'édition 2016 de son festival d'architecture est adoptée à l'unanimité.

2016-018 : Convention avec la société Multiposting

Didier Guillot demande au directeur de l'EIVP de rapporter le projet.

Régis Vallée situe la convention présentée dans la politique de l'établissement en faveur de l'insertion professionnelle des élèves. Il rappelle que l'EIVP a adhéré à la plateforme d'orientation et de recrutement gérée par JobTeaser, que 185 élèves y sont inscrits et que cette plateforme recueille des offres d'emploi de nombreuses entreprises, y compris des grands comptes, qui présentent des offres spécialement destinées aux élèves de l'EIVP. Il présente l'accord avec Multiposting comme un moyen de renforcer cette offre.

Rustom Rustom confirme que les étudiants ont parfois du mal à trouver des stages ; le forum de l'école est un bon outil mais ne suffit pas, car le génie urbain est un secteur très spécifique. **Adriano Ferreira Schiavon** souligne que la plateforme est une aide pour la recherche de stages. **Didier Guillot** ajoute que l'université où il enseigne, Paris 13, utilise cette plateforme et qu'il la juge très efficace.

Après cet échange, la délibération autorisant la signature de la convention avec la société Multiposting, portant sur la diffusion d'offres d'emploi à destination des étudiants, est adoptée à l'unanimité.

2016-019 : Convention avec AgroParisTech portant sur l'organisation de la médecine préventive

Didier Guillot demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry précise qu'il s'agit de la médecine préventive du personnel et qu'un autre dispositif existe pour la médecine préventive des étudiants. Elle explique que les consultations seront accueillies par AgroParisTech, qui dispose d'un cabinet médical dans le 5^{ème} arrondissement de Paris, car il serait trop compliqué de faire venir un médecin de prévention rue Rébeval pour quelques consultations par an. Elle ajoute que la participation financière demandée couvre le coût des consommables.

Marie-Christine Lemardeley demande ce qui a dicté le choix d'AgroParisTech. **Laurence Berry** indique qu'auparavant les consultations du personnel de l'EIVP étaient accueillies par l'ESPCI et que c'est l'ESPCI qui a pris l'initiative du regroupement avec AgroParisTech.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant la signature d'une convention avec AgroParisTech, portant sur l'organisation des consultations de médecine préventive du personnel, est adoptée à l'unanimité.

Ressources humaines

2016-021: Conditions de nomination et d'avancement du directeur de l'EIVP

Didier Guillot demande au directeur de l'EIVP de rapporter le projet.

Régis Vallée rappelle que lui-même prendra sa retraite au mois de juin 2016 et qu'il s'agit d'organiser la nomination de son successeur. Il indique que la délibération a pour objet de porter à cinq ans le mandat du directeur de l'EIVP, comme cela a été fait à l'ESPCI il y a quelques années, et aussi dans d'autres écoles d'ingénieurs. Il ajoute que la délibération modifie la grille de rémunération conformément aux emplois de la fonction publique territoriale. Il expose ensuite le processus observé pour le choix du nouveau directeur : un comité de sélection, dans lequel ont siégé diverses personnalités, s'est réuni à deux reprises et a présenté une proposition à la Maire de Paris. Il annonce que la désignation de M. Franck Jung sera présentée au Conseil de Paris du 29 mars prochain, et que les conditions de sa nomination seront mises au point dans les jours qui suivront.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération approuvant la modification des conditions de nomination et d'avancement du directeur de l'EIVP est adoptée à l'unanimité *moins* une abstention (**Jérôme Gleizes**).

2016-022 : Tarif des vacances

Didier Guillot demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry explique que la révision de la grille de rémunération des vacances d'enseignement était d'abord motivée par la réévaluation des rémunérations des enseignants de l'EPSAA, comme cela a été exposé lors de la présentation du tarif des frais de scolarité, et qu'à cette occasion il a été procédé à un toilettage de la grille. Elle signale des mises en cohérence pour certaines prestations, ainsi que la création de quatre nouvelles catégories tarifaires : deux catégories correspondant à des conférences inédites ou exceptionnelles, principalement dans le cadre de l'Université d'été mais qui permettront aussi d'accueillir d'autres conférences hors cursus, et deux catégories correspondant à la conception d'épreuves liées au concours interne d'ingénieur de la Ville de Paris, que l'EIVP gère depuis quatre ans mais pour lequel certaines prestations n'avaient pas pu être rémunérées faute d'un tarif approprié. Elle relève que la création de ces nouvelles catégories permet de simplifier le système de majoration qui existait auparavant. Elle précise que l'impact budgétaire est d'environ 14.000 €, dont 12.700 € pour les vacances de l'EPSAA et 1.100 € pour les prestations du concours.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération approuvant le tarif des vacances est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

2016-023 : Réseaux et associations

Didier Guillot demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry indique qu'il s'agit, comme chaque année à la même période, de valider la stratégie de partenariats de l'EIVP, qui se traduit par l'adhésion à un certain nombre d'organismes, dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche, ou dans des secteurs professionnels intéressant l'Ecole. Elle signale que deux adhésions nouvelles sont proposées cette année : l'association CIRSES, qui est l'opérateur désigné pour piloter la labellisation développement durable et responsabilité sociétale des grandes écoles et universités, et l'AFTES, association française des travaux en souterrain. Concernant CIRSES, elle relève que le coût d'adhésion la première année inclut des services et notamment l'audit préalable à la labellisation, et que le renouvellement sera moins coûteux. Concernant l'AFTES, elle précise que l'adhésion est souscrite pour une seule personne car peu de gens sont directement concernés par ce sujet, dont il est néanmoins important de suivre l'actualité. **Youssef Diab** intervient pour signaler que le nom exact de l'AFTES est l'association « des tunnels et de l'espace en souterrain » et pour souligner que l'aménagement des espaces en sous-sol

est un enjeu majeur pour le Grand Paris et correspond aussi à des opérations emblématiques de la Ville de Paris.

Emmanuel Adler suggère qu'une adhésion à l'ASTEE, association active dans le domaine de l'eau, pourrait être pertinente.

Youssef Diab s'interroge sur l'apport du réseau COUPERIN. **Régis Vallée** l'estime important pour la stratégie de développement du centre de documentation.

Après ces interventions, la délibération approuvant l'adhésion de l'EIVP à divers réseaux et associations est adoptée à l'unanimité.

Point d'actualité sur la question du handicap

Régis Vallée signale au conseil d'administration que l'EIVP a reçu pour la première fois une demande d'un étudiant malentendant, désireux de rejoindre le cursus ingénieur. Il indique que cette demande, qui peut impliquer l'acquisition d'un appareillage spécifique y compris pour les enseignants, sera traitée de manière personnalisée, dans l'esprit du guide publié par la conférence des grandes écoles.

Point d'actualité sur l'ingénierie internationale de formation de l'EIVP

Régis Vallée porte à la connaissance du conseil d'administration que lors de sa visite à Alger au mois de février, Mme Anne Hidalgo s'est engagée à ce que l'EIVP mène une mission de soutien au Ministère de l'intérieur et des collectivités locales algérien, dans le but de créer en Algérie une « EIVP bis », dont le périmètre inclurait les questions du paysage et de la biodiversité en ville. Il confirme que l'EIVP s'est mobilisée pour répondre à cette sollicitation et que des premiers contacts ont eu lieu avec les partenaires algériens du projet.

En réponse à une question d'**Emmanuel Adler**, **Régis Vallée** précise qu'il n'est pas question à ce jour de l'envoi de personnel sur place, mais uniquement de conseils ponctuels.

Didier Guillot rebondit sur l'intervention du directeur de l'EIVP, en annonçant qu'en accord avec **Marie-Christine Lemardeley**, il propose qu'une discussion au sujet de l'Ecole Du Breuil ait lieu lors de la prochaine séance du conseil d'administration. Il précise que le chargé de mission qui avait été nommé au sein de l'inspection générale de la Ville a rendu son rapport, mais que celui-ci n'a pas encore été communiqué à l'EIVP.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question diverse évoquée, le Conseil d'administration est clos à 11h50. La date du prochain Conseil d'administration est fixée :

- Jeudi 2 juin 2016 de 10h à 12h